

Calendrier formations Certiphyto 2020/2021

Certificat individuel phytosanitaire

Le CRODIP est habilité par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour la Région Bretagne, pour mettre en œuvre des formations et des tests, préparant aux certificats individuels (certiphyto) : conseil, vente et utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Intitulé de formation		Durée	Dates	Lieu
APPLICATEURS	Formation initiale Décideurs en entreprise soumise à agrément DESA pour les prestataires de services (facturation clients) ETA, paysagistes, prestations de semis (avec micro-granulés, anti-limaces), ESAT...	3 jours	2, 3 et 4 décembre 2020	Rennes (35)
			26, 27 et 28 janvier 2021	Rennes (35)
			16, 17 et 18 mars 2021	Rennes (35)
			Autres dates selon demandes	
DÉCIDEURS Applicateurs en milieu agricole et non agricole	Formation Renouvellement Décideurs en entreprise soumise à agrément - DESA	1 jour	1 ^{er} décembre 2020	Plérin (22)
			22 janvier 2021	Rennes (35)
			30 mars 2021	Rennes (35)
Espaces Verts ETA (il achète et applique des produits phyto)	Formation initiale Décideurs en entreprise non soumise à agrément DENSA application pour l'entreprise (sans factures clients) Expérimentateurs, jardiniers professionnels, golfs, camping, hôpitaux, entreprises...	2 jours	17 et 18 novembre 2020	Rennes (35)
			9 et 10 mars 2021	Rennes (35)
	Formation Renouvellement Décideurs en entreprise non soumise à agrément - DENSA	1 jour	20 novembre 2020	Rennes (35)
			Autres dates selon demandes	
Journées complémentaires (Exploitations agricoles réalisant des prestations de services)		1 jour	Sur demande	A définir
APPLICATEURS	Formation initiale Opérateurs pour les salariés Application autorisée - achat non autorisé Attention : l'opérateur ne peut pas être décideur	2 jours	3 et 4 novembre 2020	Rennes (35)
			17 et 18 décembre 2020	Rennes (35)
			25 et 26 mars 2021	Rennes (35)
	Espaces Verts ETA	Formation Renouvellement Opérateurs	1 jour	10 décembre 2020
23 mars 2021				Rennes (35)
VENDEURS	Formation initiale Vendeurs Gamme Professionnelle ou Grand Public	3 jours	24, 25 et 26 novembre 2020	Rennes (35)
			5, 6 et 7 janvier 2021	Rennes (35)
			16, 17 et 18 février 2021	Rennes (35)
	Renouvellement Vendeurs	1 jour	8 décembre 2020	Rennes (35)
			4 février 2021	Rennes (35)
			22 avril 2021	Rennes (35)

Version du 19.10.20



Calendrier formations Certiphyto 2020/2021

Certificat individuel phytosanitaire

CONSEIL	<u>QCM test Conseil</u>	1 heure	Sur demande	Rennes (35)
	<u>Formation initiale Conseil</u>	4 jours	(14h FOAD) + 10 et 11 décembre 2020	Rennes (35)
			(14h FOAD) + 11 et 12 février 2021	Rennes (35)
	<u>Formation Renouvellement Conseil</u>	2 jours	(7h FOAD) + 15 décembre 2020	Rennes (35)
(7h FOAD) + 12 mars 2021			Rennes (35)	

Obtention du Certiphyto par voie de QCM

Sachez que vous pouvez obtenir votre Certiphyto par voie de QCM seul. Le CRODIP propose des tests pour toutes les catégories de certiphyto. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.



- Pour toute autre demande le CRODIP peut organiser d'autres formations.

Informations importantes à prendre en compte :

- L'administration impose que la formation de renouvellement des certiphytos (validité de 5 ans) soit effectuée **3 à 9 mois avant la date d'expiration**. Ce renouvellement est de 1 jour (excepté pour les conseillers : 2 jours). Dans le cas contraire le certiphyto devra être repassé dans son intégralité (pas de dérogation possible).
- Les entreprises ayant réalisé les démarches obligatoires (formations, agrément phytosanitaire) sont en règle, les retardataires sont en infraction et donc pénalisables.

Certification d'entreprise

Les entreprises d'application de produits phytosanitaires en prestation de service (paysagistes, ETA, ESAT...) doivent détenir un agrément, obtenu suite à un audit. C'est une obligation réglementaire.

Le CRODIP vous propose un accompagnement personnalisé (individuel) : nous réalisons toutes vos démarches : rédaction de tous les documents, démarches auprès de l'administration (DRAAF) et de l'organisme certificateur, réalisation des différents dossiers. Sur demande un devis vous sera adressé. Statistiques : 100% des entreprises accompagnées individuellement ont réussi leur audit du « premier coup ».

Pour plus de renseignements merci de contacter Cécile DUPUY au 02 23 48 27 92



Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53 35 07 167 35 auprès du Préfet de Région Bretagne.

Organisme de formation habilité par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour la Région Bretagne, pour mettre en œuvre des formations et des tests, préparant aux certificats individuels (certiphyto) : conseil, vente et utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Renseignement et inscriptions :

Laëtitia LEGENDRE - Elodie ROGER - CRODIP

Tél. : 02 23 48 27 93

e-mail : laetitia.legendre@crodiv.fr - elodie.roger@crodiv.fr

www.crodip.fr